

**GIVEEUR-HOPE asbl**

**Compte rendu de l'Assemblée Générale Virtuelle du 31 mars 2014**

**(article 5, alinéa 1 Règlement d'Ordre Intérieur)**

**Convocation selon les dispositions de l'article 13 des statuts et avec dérogation explicite à son alinéa 4**

(Délai de deux semaines minimum entre la date de convocation et la tenue de l'AG)

**Ordre du jour**

**Le caractère d'urgence de la tenue de l'Assemblée Générale virtuelle – la délégation au Conseil d'Administration de tout pouvoir concernant la destination des fonds récoltés devant se faire avant la réunion du Conseil d'Administration du 10 avril 2014 - il est demandé à l'Assemblée Générale de Membres Fondateurs de :**

- 1. donner délégation au Conseil d'Administration de tout pouvoir de décision concernant la destination des fonds récoltés et destinés au financement des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2014 (art 12,2 des statuts)**
- 2. donner décharge aux administrateurs (art 11, 3 des statuts)**
- 3. approuver les comptes annuels 2013 (art 11, 4 des statuts)**
- 4. approuver le bilan prévisionnel 2014 (art 11, 4 des statuts)**

**DECISION**

**La majorité simple des membres votant a exprimé son vote.**

**Les points suivants ont été approuvés à l'unanimité des votants :**

- Dérogation aux dispositions de l'alinéa 4, art. 13 des statuts
- Délégation au conseil d'administration de tout pouvoir de décision concernant la destination des fonds récoltés et destinés au financement des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette délégation prend effet immédiat et est valable jusqu'au 31 mars 2015.
- Décharge aux administrateurs
- Approbation des comptes annuels 2013
- Approbation du bilan prévisionnel 2014

Bruxelles, le 7 avril 2014

Annalisa Garetto Mancardi

Secrétaire